

# L'intendance du corégone atlantique



Est-ce que la présence d'espèces  
exotiques menace le corégone atlantique?

## Le corégone atlantique

Le corégone atlantique fait partie de la famille des Salmonidés, comme le saumon et la truite. Ce poisson est aussi appelé corégone d'Acadie. Le dos du corégone atlantique est de bleu foncé à vert, ses côtés sont argentés et son abdomen va de l'argent au blanc. Sa queue est très fourchue, et il possède une nageoire adipeuse sur le dos, trait typique des Salmonidés.

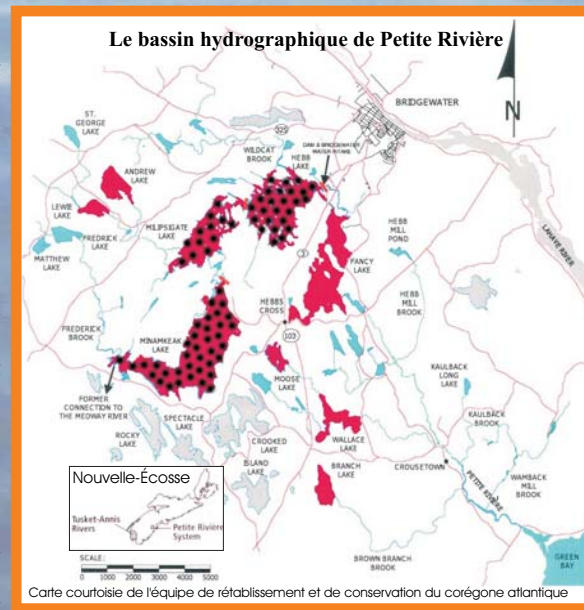


Le corégone atlantique est en voie de disparition. On le retrouve exclusivement en Nouvelle-Écosse et nulle part ailleurs au monde. Historiquement, on ne retrouvait ce poisson que dans les bassins hydrographiques de la rivière Tusket et de la Petite Rivière. Une série de facteurs, comme la surpêche, l'acidification des cours d'eau, les passages à poissons inadéquats et l'introduction d'espèces de poissons exotiques semblent avoir contribué à la perte de cette espèce dans la rivière Tusket dans le comté de Yarmouth, de même que dans toutes les montaisons de poissons anadromes dans la Petite Rivière. Présentement, on ne retrouve le corégone atlantique que dans trois lacs du bassin hydrographique de la Petite Rivière, soit dans les lacs Hebb, Millipsigate et Minamkeak.

Les interactions entre l'achigan à petite bouche et le corégone atlantique ne sont pas bien connues, cependant certaines recherches portent à croire que les deux espèces peuvent co-exister. Bien que ce sujet ne soit pas amplement documenté, on croit que l'achigan à petite bouche et le Grand Corégone peuvent co-habiter dans certains lacs, si ces lacs leur fournissent des habitats adéquats. La présence de l'achigan à petite bouche et la menace de l'introduction du brochet maillé pourraient avoir un impact sur les efforts de rétablissement du corégone atlantique.

L'achigan à petite bouche est maintenant établi dans près de 200 lacs en Nouvelle-Écosse, incluant neuf des quinze lacs du bassin hydrographique de la Petite Rivière. Les achigans à petite bouche sont présents dans trois lacs où l'on retrouve un type d'habitat essentiel pour le corégone atlantique. L'impact des achigans à petite bouche sur les espèces indigènes fait encore l'objet de recherche. Cependant, l'impact du brochet maillé, qu'on retrouve dans 80 des lacs de la Nouvelle-Écosse, indique que celui-ci pourrait altérer drastiquement les assemblages de poissons et les populations d'invertébrés.

Les espèces exotiques nuisibles ont des effets néfastes qui ne sont pas encore connus. Ceci contribue à créer des éléments d'incertitude dans les plans de rétablissement d'espèces indigènes. Il est important que les Néo-écossais deviennent les intendants de leurs bassins hydrographiques et qu'ils cherchent activement à empêcher les invasions d'espèces exotiques.



Carte courtoisie de l'équipe de rétablissement et de conservation du corégone atlantique

Les aires colorées en rouge indiquent les régions du bassin hydrographique de Petite Rivière où l'achigan à petite bouche s'est établi. Les aires pointillées indiquent les aires de distribution du corégone atlantique.

L'équipe de rétablissement et de conservation du corégone atlantique (ERCCA) a été établie en 1999 et est formée du Ministère fédéral des Pêches et Océans, des *Nova Scotia Departments of Agriculture and Fisheries and Natural Resources*, de même que d'autres paliers gouvernementaux, de groupes communautaires et d'individus.

L'ERCCA joue un rôle important pour encourager l'intendance et pour promouvoir la recherche en ce qui concerne le corégone atlantique. Il est important de bien comprendre le rôle que jouent les espèces exotiques dans le rétablissement du corégone atlantique afin de conserver cette espèce qui est en voie de disparition à l'échelle planétaire.



Une employée de *Inland Fisheries* fait un relevé de l'habitat du lac Hebb.

Pour plus de renseignements contactez:

Nova Scotia Department of Agriculture and Fisheries  
Inland Fisheries Division  
PO Box 700 Pictou, Nova Scotia B0K 1H0  
Téléphone: (902) 485-5056  
Télécopieur: (902) 485-4014  
Site internet: [www.gov.ns.ca/nsaf](http://www.gov.ns.ca/nsaf)

Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada

Photos du corégone atlantique courtoisie de Pêches et Océans Canada  
Cette publication est aussi disponible en anglais  
This publication is also available in English

## Espèces envahissantes

Une espèce envahissante est une espèce qui a été introduite dans un écosystème où elle n'existait pas auparavant. Les espèces envahissantes peuvent causer des problèmes dans l'écosystème indigène et perturber ainsi son équilibre.

Les espèces envahissantes s'approprient souvent la nourriture et l'habitat des espèces indigènes. De plus, les prédateurs de niveau trophique supérieurs comme le brochet s'attaquent aux espèces indigènes et contribuent ainsi au déclin de leurs populations.

Les espèces envahissantes peuvent être porteuses de maladies, de parasites ou de pathogènes contre lesquels les espèces indigènes n'ont pas d'immunité naturelle. Lorsqu'une espèce envahissante élit domicile dans un bassin hydrographique, il arrive souvent qu'elle supplante quelques-unes ou même la totalité des espèces indigènes de ce système hydrographique.

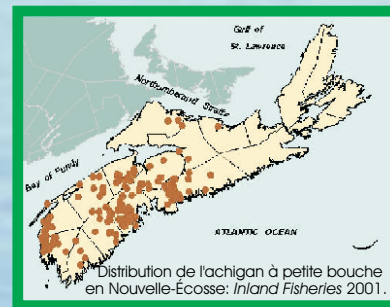
Les poissons non-indigènes en Nouvelle-Écosse incluent la truite arc-en-ciel, la truite brune, l'achigan à petite bouche, le brochet maillé et le poisson doré. Les lacs de la Nouvelle-Écosse sont des habitats propices à l'achigan à petite bouche et au brochet maillé. Le réchauffement planétaire, les changements climatiques, les mauvaises pratiques d'utilisation des terres contribuent à la diminution d'habitats d'eaux froides disponibles pour les espèces indigènes telles que l'omble de fontaine et le corégone atlantique. Ces facteurs contribuent à rendre plusieurs lacs plus propices aux espèces comme l'achigan à petite bouche, le brochet maillé, le baret et la perchaude qui tolèrent mieux les changements saisonniers de la température de l'eau.

## Achigan à petite bouche



L'achigan à petite bouche fait partie de la famille des Centrarchidés. Ce poisson peut être brun, doré, brun-olive ou vert sur le dos avec l'abdomen blanc. L'achigan à petite bouche mesure entre 17 et 28 cm (6.7-11 pouces) de longueur. Dans un sondage conduit récemment auprès de pêcheurs récréatifs en Nouvelle-Écosse concernant l'espèce qu'on préférerait pêcher, l'achigan à petite bouche était le troisième favori après l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel.

L'achigan à petite bouche supplante souvent les espèces indigènes comme l'omble de fontaine. On a introduit légalement l'achigan à petite bouche pour la première fois en Nouvelle-Écosse en 1942. Depuis, plusieurs transferts illégaux de même que des migrations naturelles au sein des bassins hydrographiques ont continué de propager l'achigan à petite bouche. L'omble de fontaine n'est généralement pas un très bon compétiteur. Cependant, en l'absence d'achigans à petite bouche, l'omble de fontaine arrive à survivre assez bien même dans les habitats marginaux.

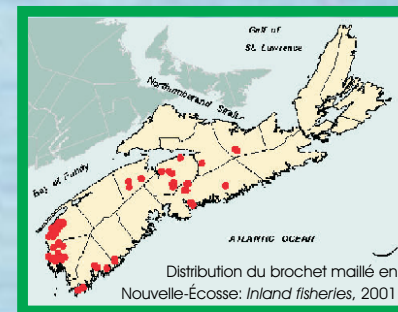


## Le brochet maillé




Le brochet maillé est le seul membre de la famille des Esocidés qu'on retrouve en Nouvelle-Écosse. Son corps est long et étroit, de vert clair à vert olive, peut être aussi presque brun sur le dos et les côtés supérieurs. Les côtés se distinguent par des régions allant de jaune-vert à jaune sur lesquelles sont dessinés des motifs foncés ressemblant à des maillons de chaîne. Le brochet mesure approximativement entre 38.1 et 50.8 cm (15-20 pouces). En Nouvelle-Écosse, on a déjà pêché un brochet maillé qui pesait 2.6 kg (5.7lbs), un record canadien.


En 1945, le brochet maillé a été introduit illégalement en Nouvelle-Écosse. Le brochet maillé est un prédateur féroce qui menace les populations d'espèces de poissons indigènes. Lorsque le brochet maillé est présent dans un système hydrographique, très peu d'autres poissons peuvent co-exister avec lui.





## Vos efforts peuvent faire toute la différence!

Les espèces envahissantes aquatiques comprennent les poissons, les crustacés, les plantes aquatiques, le plancton et les algues. L'invasion peut se produire pour des raisons naturelles mais la globalisation et la mobilité grandissante des humains augmentent les chances d'invasion. Par exemple, une espèce exotique peut être relâchée du ballast d'un navire ou s'être accrochée temporairement sur les parois extérieures d'un bateau et se déplacer ainsi d'un écosystème à un autre.

 En Nouvelle-Écosse, il est illégal de relâcher des poissons vivants dans les eaux de la province, sauf si on est licencié par Pêches et Océan Canada.

 Veuillez ne pas transplanter de poissons d'un lac ou d'une rivière à l'autre. Les espèces indigènes peuvent souffrir des effets néfastes de ces introductions soit à cause de la compétition, des maladies ou de changements génétiques.

 Rejetez tous vos appâts exclusivement dans leurs systèmes hydrographiques d'origine.

 Assurez-vous de vider vos viviers ou seaux à poissons dans les lacs d'origine des poissons.

Certaines espèces menacent les populations de poissons indigènes et il est illégal de les utiliser comme appât ou même de les avoir en votre possession en but de les utiliser comme appât, qu'elles soient mortes ou vivantes. Ces espèces sont les suivantes: les achigans, la barbotte brune, le baret, la perchaude, le poisson doré, le brochet maillé, ou tout autre poisson qui ne provient pas des eaux provinciales.

**AIDEZ À PROTÉGER LES ESPÈCES DE POISSONS INDIGÈNES.**